

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Étaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARIOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)(s) non représenté(e)(s) : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)(s) : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET 2021 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 REF. 2021.38

Vu le budget communal 2021,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

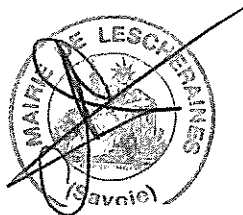
- approuve la décision modificative de crédits n°1 pour le budget principal 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES		
D 022 – Dépenses imprévues	1 400 €	
D 673 - Titres annulés		1 400 €
TOTAL	1 400 €	1 400 €

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)s représenté(e)s : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARLOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)s non représenté(e)s : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)s : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : VENTE FONDS DE COMMERCE EXPLOITE PAR MADAME FREDERIQUE GONTHIER
REF. 2021.39

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Frédérique Gonthier locataire d'un local commercial appartenant à la commune envisage de céder son fonds de commerce.

Conformément à l'article 11 du bail signé entre Madame Gonthier et la commune le 31 juillet 2015, *le preneur a la faculté de céder son droit au présent bail pour la totalité des locaux loués à l'acquéreur de son fonds de commerce ou de son entreprise, dans la mesure où ce dernier poursuit l'exploitation du même fonds et de la même activité... Le preneur pourra céder le droit au présent bail et en totalité seulement à la condition expresse qu'une telle cession recueille l'agrément préalable du bailleur.*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la cession du fonds de commerce.

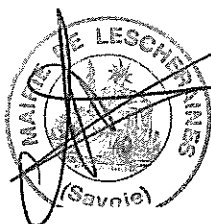
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame Frédérique Gonthier à céder son fonds de commerce exploité dans le local communal,
- Décide de renoncer à l'application des formalités édictées par l'article 1690 du Code Civil,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARIOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)(s) non représenté(e)(s) : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)(s) : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET ENEDIS – PARCELLES B 93 94 1109 ET 1589
REF. 2021.40

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'ENEDIS sollicite l'autorisation de la commune pour établir une canalisation souterraine pour alimenter le poste de refoulement réalisé par Grand Chambéry sur la base de loisirs.

L'implantation d'une canalisation d'environ 345 ml et de coffrets se fera sur les parcelles cadastrées :

- section B Les Eculées 93, 94 et 1109
- section B l'île n° 1589.

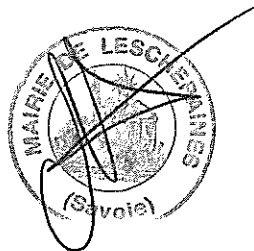
Monsieur le Maire présente le projet de convention de constitution de servitudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de constitution de servitudes (réf DA24-044725) au profit d'ENEDIS sur les parcelles communales section B n° 93, 93, 1109 et 1589,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,
Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)s représenté(e)s : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARLOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)s non représenté(e)s : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)s : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SECURISATION DES ARRETS DE BUS – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET MONSIEUR THIERRY BOCH
REF. 2021.41

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite créer une zone d'attente au lieu-dit Chez Lovat aux abords de la route départementale 62A pour sécuriser l'arrêt de bus du transport scolaire.

Une zone d'attente d'environ 3 m2 pourrait être aménagée sur la parcelle C 970 appartenant à Monsieur Thierry BOCH. Il est proposé de constituer une servitude au profit de la commune par voie de convention.

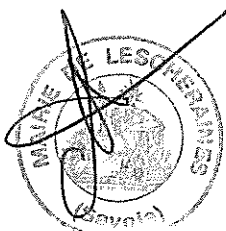
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour aboutir à la constitution d'une servitude au profit de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui sera passée entre la commune et Monsieur Thierry BOCH.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Étaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARLOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)(s) non représenté(e)(s) : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)(s) : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET MONSIEUR SEBASTIEN DAVIER
REF. 2021.42

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande présentée par Monsieur Sébastien DAVIER d'occuper le domaine public de la base de loisirs pour exploiter des trampolines.

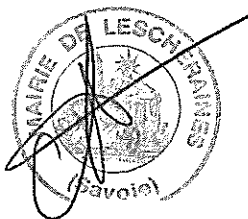
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de concéder à Monsieur Sébastien DAVIER le droit d'occuper le domaine public de la commune de Lescheraines sur la parcelle cadastrée section B n°1589 un terrain estimé à 200 m² pour exploiter des trampolines, pour la période du 15 mai au 30 septembre 2021,
- fixe la redevance annuelle forfaitaire à 505 euros payable auprès du Service de Gestion Comptable de Chambéry,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Monsieur Sébastien DAVIER et la Commune de Lescheraines.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARIOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)(s) non représenté(e)(s) : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)(s) : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET LA SARL CACHIN WAKE PARK
REF. 2021.43

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération 41/2017 en date du 11 avril 2017, le Conseil Municipal a concédé à la SARL CACHIN Wake Park, représentée par Monsieur Rémi CACHIN, le droit d'occuper le domaine public de la base de loisirs pour exploiter un télésiège nautique et une activité de location de paddle pour la période du 15 avril 2017 au 14 avril 2022.

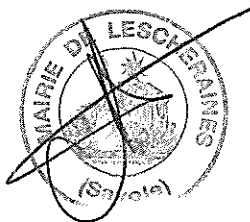
Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur CACHIN qui envisage d'exploiter un parc aquatique gonflable à partir du 1^{er} juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de concéder à la SARL CACHIN Wake Park, représentée par Monsieur CACHIN Rémi, le droit d'occuper le domaine public de la base de loisirs sur la parcelle cadastrée section B n°1589, pour partie, en vue d'exploiter un parc aquatique gonflable sur le plan d'eau Sud en complément des activités autorisées par convention du 14 avril 2017,
- accorde l'autorisation d'exploiter cette nouvelle activité sous réserve que le concessionnaire s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des lieux, qu'à l'activité exercée. Il devra disposer en permanence de toutes les autorisations de sorte que la commune ne puisse jamais être mise en cause pour quelque raison que ce soit,
- précise que la redevance annuelle sera majorée de 1 000 €, payable auprès du Service de gestion comptable de Chambéry,
- proroge la durée de la convention d'occupation du domaine public jusqu'au 14 avril 2027,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la SARL CACHIN Wake Park et la Commune de Lescheraines ainsi que tout document afférent à cette affaire.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,
Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)s représenté(e)s : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARLOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)s non représenté(e)s : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)s : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET L'ECOLE DE SKI FRANÇAIS DE LA FECLAZ
REF. 2021.44**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande présentée par l'Ecole de Ski Français de la Féclaz d'occuper le domaine public de la base de loisirs en vue de proposer une activité d'initiation au tir laser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

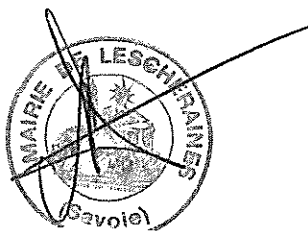
- DECIDE de concéder, à titre gratuit, à l'Ecole de Ski Français de la Féclaz, le droit d'occuper le domaine public de la commune de Lescheraines sur la parcelle cadastrée section B n°1183 (plateforme située le camping) - pour organiser une initiation au tir laser le lundi de 17h30 à 19h00 pendant les mois de juillet et août 2021.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public à intervenir entre l'ESF de la Féclaz et la commune de Lescheraines ainsi que tout document afférent à cette affaire.

VOTE	CONTRE		ABSTENTION		POUR	
------	--------	--	------------	--	------	--

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)s représenté(e)s : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARIOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)s non représenté(e)s : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)s : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET LA SARL MAJ – AVENANT N°2
REF. 2021.45

Monsieur le Maire :

- Informe l'assemblée que par délibération en date du 28 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le choix du délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du bar restaurant de la base de loisirs,
- Expose que la SARL MAJ représentée par Monsieur Frédéric MEYER qui exploite le bar restaurant a présenté une demande d'extension de la terrasse pour faire face à la situation sanitaire,
- Expose que la commune a réalisé les travaux,
- Expose que la Commission de délégation de service public, réunit ce jeudi 6 mai à 19h30, a agréé le projet d'avenant pour porter le montant de la redevance à 25 000 € HT à partir de 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants R1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

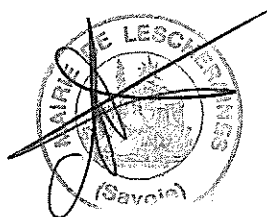
Vu le projet d'avenant à la convention de délégation de service public à conclure avec la SAS MAJ représentée par Monsieur Frédéric MEYER,

- Approuve l'avenant n°2 de la convention de délégation de service public,
- Fixe le montant annuel de la redevance à 25 000 € HT à partir de 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)s représenté(e)s : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARLOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)s non représenté(e)s : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)s : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET L'ASSOCIATION TERNELIA LES GRANDS MASSIFS – AVENANT N°1
REF. 2021.46

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 26 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé par convention les modalités de facturation des charges d'électricité du camping exploité par l'association Ternélia les Grands Massifs.

Monsieur le Maire propose de renouveler, par voie d'avenant, la convention du 10 octobre 2019 qui prévoit la facturation d'une provision annuelle d'un montant de 7 200 €.

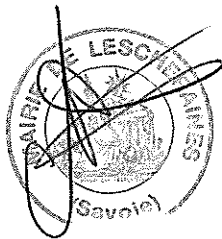
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'avenant de la convention du 10 octobre 2019 entre la commune et l'association Ternélia les Grands Massifs,
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette affaire.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : la salle d'activités de la « maison des artisans ».

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 27 avril 2021

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Adrien BADEL, Christophe LANSIGU, Michel MENU.

Excusé(e)s représenté(e)s : Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARLOT, Virginie BESNARD

Excusé(e)s non représenté(e)s : Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY

Absent(e)s : Max JOLY, Aude SPELLEMAEKER

Madame Elodie FERRAND/BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE LESCHERAINES ET L'ASSOCIATION « L'ILE AU MARCHÉ »
REF. 2021.47**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande présentée par Madame Aurélie BONALDO, présidente de l'association « L'île au Marché » d'occuper le domaine public de la base de loisirs en vue d'organiser un marché artisanal hebdomadaire pendant les mois de juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de concéder, à titre gratuit, à l'association « L'île au Marché » représentée par sa Présidente Madame Aurélie BONALDO, le droit d'occuper le domaine public de la commune de Lescheraines sur la parcelle cadastrée section B n°1589 – partie (emplacement de moins de 300 m²) pour organiser un marché artisanal le lundi de 14h à 21h pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public à intervenir entre l'association « L'île au Marché » et la commune de Lescheraines ainsi que tout document afférent à cette affaire.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,

Le Maire, Gérard MERLIN

